

## **Charte d'accueil des personnes en situation de handicap**

### **Mise à jour le 1er septembre 2024**

La SAS FDEL s'engage dans une démarche d'égalité des chances pour permettre à tous les apprenants, quelles que soient leurs situations, d'accéder à des formations et de développer leur potentiel. Nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour accompagner les apprenants en situation de handicap temporaire ou durable, ainsi que ceux souffrant de troubles de santé invalidants.

### **Nos engagements envers les apprenants en situation de handicap :**

- 1. Prendre en compte vos besoins spécifiques.**
- 2. Étudier les possibilités d'aménagements adaptés.**
- 3. Mettre en œuvre des moyens humains, matériels et techniques** pour assurer un parcours de formation optimal.

**Votre référent handicap chez FDEL : François GILBERT**

[gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

Vous trouverez dans ce document :

- Les informations sur l'accessibilité de nos formations.
- Les dispositifs d'accompagnement pour les apprenants en situation de handicap.
- Les aménagements proposés.
- Les contacts utiles pour faciliter vos démarches.

## 1. Dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

### Avant votre inscription

Nous vous invitons à contacter FDEL dès que possible pour discuter de votre situation. Cet échange nous permettra de vérifier :

- La compatibilité entre votre situation et la formation souhaitée.
- Les aménagements nécessaires pour garantir un apprentissage adapté.

### Aménagements possibles

La FDEL propose plusieurs adaptations pour rendre votre formation accessible :

- **Aménagements des lieux** : tables ajustables, espaces de déplacement, choix de salles adaptées.
- **Équipements et supports spécifiques** : contenus visuels, sous-titres, outils numériques, etc.
- **Adaptations pédagogiques** : formation individuelle, ajustement des méthodes et durées.
- **Intervention d'un tiers** : interprète en langue des signes, assistant pour les déplacements, etc.
- **Modalités d'évaluation adaptées** : supports spécifiques, temps supplémentaire.

**Confidentialité garantie** : Les échanges sur votre situation resteront strictement confidentiels et aucune information ne sera transmise sans votre consentement.

## 2. Accompagnement Formation et Handicap

La SAS FDEL peut entrer en relation avec les acteurs publics et privés pour faciliter l'accès à votre formation.

Ces partenaires incluent :

## **Agefiph**

[Site officiel de l'Agefiph](#)

L'Agefiph soutient l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé. Elle propose :

- Des aides financières pour la formation et la compensation du handicap.
- Un accompagnement pour trouver ou conserver un emploi.

## **FIPHFP (secteur public)**

[Site officiel du FIPHFP](#)

Le FIPHFP accompagne les employeurs publics dans :

- Le financement des formations et réorientations professionnelles.
- L'aménagement des conditions de travail.
- L'intégration des jeunes en situation de handicap.

## **Cap Emploi**

[Site officiel de Cap Emploi](#)

Cap Emploi, organisme de placement spécialisé, offre :

- Un accompagnement personnalisé à l'emploi.
- Un suivi durable pour maintenir les personnes en poste.

## **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**

[Annuaire des MDPH](#)

Les MDPH sont des guichets uniques dédiés aux personnes handicapées et leurs familles. Elles assurent :

- L'accueil et l'information.
- L'accès aux droits et prestations.
- Une évaluation personnalisée des besoins de compensation.